

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Monsieur José ALOS MELERO, Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse 1 Capitole,

- ✓ les attestations
 - d'inscription tardive pour les étudiants étrangers
 - d'inscription en années antérieures
 - indiquant qu'un étudiant remplit les conditions d'inscription
 - indiquant que l'inscription administrative (IA) est en cours
 - de désinscription
 - de cohérence du cursus en vue d'un maintien de bourse
 - de non réinscription
 - d'assiduité constatée et d'absence de sanction disciplinaire
 - précisant les bornes de l'année universitaire
 - précisant les dates de début et de fin des enseignements
 - précisant les enseignements suivis
 - de convocation aux examens
 - de présence aux examens
 - d'obtention et de délivrance d'un diplôme
- ✓ les conventions de prêt de PC informatique
- ✓ les contrats de césure
- ✓ les fiches de préconisations pour étudiants ESH
- ✓ les convocations FSDIE Social
- ✓ les décisions d'attribution de FSDIE Social
- ✓ les décisions d'exonérations hors délai
- ✓ les remboursements de droits d'inscription

En cas d'absence de Monsieur José ALOS MELERO, Madame Rachida BELUAFI, Ingénieur d'Etudes, Adjointe au Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Monsieur José ALOS MELERO et Monsieur Yvon GALY-TANTOUNAT en date du 3 juin 2021.

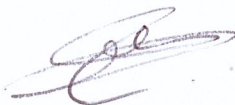
Fait à Toulouse, le 25 mars 2022

Le délégataire,



José ALOS MELERO

La délégataire,



Rachida BELUAFI

Le Président,



Hugues KENFACK